



Lieu d'implantation des postes de Titulaires de Secteur

Avril 2019

Ces postes d'adjoints (maternelles ou élémentaires) sont implantés dans un secteur géographique. Un poste de TRS est composé de services fractionnés (compléments de décharges et compléments de temps partiels). La répartition du service est faite par l'IEN courant juin, **elle peut changer chaque année.**

Les postes de TRS sont rattachés à une école du secteur mais les collègues nommés dessus peuvent être amenés à travailler dans tout le secteur voire au-delà en fonction des compléments à effectuer ([voir carte des secteurs](#)).

Comment postuler ?

Pour postuler sur les trois postes de TS du secteur 8 par exemple, il faut rechercher l'école élémentaire de Lamastre et entrer le code correspondant à TRS (n°386 sur la liste des postes 2019).

Nom du secteur	Ecole à rechercher	Code à entrer <i>(sur la liste des postes 2019)</i>	Nombre de postes de TRS
SECTEUR 1	ANNONAY EEPU Van Gogh	394	22
SECTEUR 2	AUBENAS EEPU Beausoleil	396	12
SECTEUR 3	VIVIERS EEPU la Roubine	391	21
SECTEUR 4	MONTPEZAT EEPU	388	2
SECTEUR 5	LE CHEYLARD EEPU	389	1
SECTEUR 6	JOYEUSE EEPU	395	7
SECTEUR 6	LES VANS EEPU	392	3
SECTEUR 7	VALLON Pt D'ARC	1080	1
SECTEUR 8	LAMASTRE EEPU	386	3
SECTEUR 9	PRIVAS EEPU René Cassin	387	13
SECTEUR 10	TOURNON EEPU Vincent d'I.	390	6
SECTEUR 11	ST PERAY EEPU Quai	393	15
		TOTAL	106